

Conseil Municipal du 13 Novembre 2018

Présents : Mr Milet, Mr de Vallavieille, Mme Gournay, Mr Leconte, Mme Rolland, Mme Plaisance, Mr Lesseline, Mr Martin, Mr Férey, Mr Jamet, Mr Vasche.

Absents : Mr Harel, Mme Letourneur

Intervention du Major Cornelus, Responsable de la communauté de brigade

Après un tour de table permettant à l'ensemble des conseillers de se présenter au Major de gendarmerie, Monsieur Cornelus retrace son parcours privé et professionnel. Il précise le fonctionnement des gendarmes en poste à Ste Mère Eglise, St Sauveur le Vicomte et Montebourg tout en insistant sur la volonté d'une police de sécurité du quotidien très importante pour de meilleures interventions sur le territoire. Chaque commune a un gendarme référant qui vient à la rencontre du maire régulièrement pour entretenir une relation de confiance réciproque. Pour conclure, le Major Cornelus demande à chacun de maintenir la vigilance attentat et notamment à l'occasion de manifestations. Il précise qu'il est habilité à donner des conseils en matière de vidéosurveillance pour permettre une baisse de la délinquance (environ 30% de moins dès la première année).

1 Approbation compte rendu du conseil municipal

L'ensemble du conseil municipal approuve le dernier compte rendu du conseil municipal à l'unanimité.

2 Transfert de la compétence eau et assainissement

Monsieur le Maire rappelle que la loi du 7 août 2015 prévoit le transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes, de manière obligatoire et automatique à compter du 1^{er} janvier 2020. Toutefois, la loi du 3 août 2018 permet aux communes, par minorité de blocage, de s'opposer à ce transfert au 1^{er} janvier 2020 et d'obtenir un report en 2026. Considérant que ce transfert de compétence entrainerait un travail considérable pour une harmonisation des pratiques sur le territoire et qu'il est impossible d'être prêt pour 2020, les conseillers municipaux doivent délibérer pour accepter ou s'opposer au transfert. Après discussion, le conseil municipal s'oppose au transfert de la compétence eau et assainissement par 9 contre, 1 Pour, 1 Abstention.

3 Vente véhicule Iveco

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le véhicule camion Iveco de la commune a été vendu en l'état au prix de 2 000€ et qu'il est nécessaire d'effectuer des écritures comptables pour le sortir de l'inventaire de la commune. Les conseillers municipaux acceptent l'ensemble des écritures utiles à la cession de ce bien.

4 Suivi dossier SARLEC

Monsieur le Maire informe le conseil qu'une proposition de contrat de maintenance est arrivée en mairie ainsi qu'un nouveau devis pour l'éclairage de la rue des Manneville d'un montant de 3528€ TTC pour des lampadaires de type Civitec. Monsieur le Maire précise que malgré les difficultés rencontrées par Madame Plaisance pour les réglages de certains points lumineux, la mairie qui a reçu la facture, va procéder au paiement de façon à pouvoir demander la subvention pour ce dossier. Néanmoins, Madame Plaisance qui a étudié la proposition de contrat et qui a suivi l'ensemble des travaux rencontrera Monsieur Dupont de la SARLEC avec Monsieur le Maire pour revoir la situation. Le devis et le contrat de maintenance seront donc de nouveau proposés aux conseillers au conseil municipal de décembre pour une prise de décision.

5 Musée

Monsieur le Maire rappelle qu'il manquait des devis lors de la dernière réunion pour compléter le programme d'investissement du musée. A ce jour, un devis pour l'occultation au-dessus de la barge nous a été adressé par l'entreprise Seriprim pour un montant de 5051.19€ TTC et un devis adressé par l'entreprise Cousin d'un montant de 1461.60€ TTC est présenté pour effectuer la peinture sur les portes et murs qui seront ajoutés pour la salle de réunion et les toilettes supplémentaires. Les conseillers municipaux acceptent ces devis.

6 Compte rendu réunion « petite cité de caractère »

Monsieur le Maire distribue un compte rendu de la réunion du 5 novembre dernier qui a eu lieu en présence de Monsieur Fauchet représentant du CAUE et de Madame Fruleux de l'ABF. Selon cette dernière, pour obtenir le label « petite cité de caractère » la commune doit être classée site patrimonial remarquable. Monsieur le Maire ayant suite à cette réunion, pris contacts avec Madame Boiffard de Latitude Manche et Madame Galbrun du Département, tient à rassurer les conseillers municipaux en certifiant qu'il n'y a à ce jour aucun obstacle pour que la commune soit labellisable et qu'il est important de créer un réseau avec St Pair, Bricquebec et Ste Marie du Mont pour accroître l'attractivité de la Manche. Le conseil municipal maintient donc sa volonté de poursuivre la démarche.

7 Questions diverses

- Propriété rue Eisenhower : Monsieur le Maire rappelle qu'il y a quelques mois, la commune avait reçu un courrier faisant part du souhait de vendre à la commune le bâtiment appartenant au petit hôtel de Beauvais. Dernièrement, les clés ont été déposées à la mairie et les adjoints ont pu visiter ce lieu. Après discussion, et considérant l'état général du bâtiment, le conseil municipal souhaite qu'un point soit fait sur la présence ou pas des cuves (pouvant contenir des produits toxiques), et demandera l'avis d'un expert en bâtiment pour émettre un avis sur la dangerosité de ce bâtiment. Le dossier sera réétudié lors d'un prochain conseil.
- Parcelle ZT 12 : Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a rencontré un des propriétaires de cette parcelle située à proximité du bourg et que celle-ci serait à vendre. Le conseil municipal attend un courrier des vendeurs pour pouvoir se prononcer sur cette éventuelle acquisition.
- Déclaration d'intention d'aliéner : Monsieur le Maire demande aux conseillers de se prononcer sur ce dossier de préemption concernant les biens de Monsieur Viel situés « Le Vast » à Ste Marie. Les conseillers, à l'unanimité, ne souhaitent pas préempter.
- Compteurs Linky : Monsieur le Maire explique qu'un appel téléphonique d'Enedis a fait état de l'installation de compteur Linky dans les bâtiments communaux le 29 novembre. Le conseil ne s'oppose pas à ces installations dans la mesure où les compteurs ne sont pas propriété de la commune mais d'EDF.
- Cabinet médical : Madame Lafragette ainsi que les infirmières ont demandé à ce que le ménage des parties communes du cabinet médical soit réalisé par le personnel communal 1 fois par semaine. Le conseil municipal, avec 7 contre et 4 abstention, refuse cette demande. considérant que le cabinet médical fait l'objet de baux de location et que la commune n'a pas à intervenir dans l'ensemble des biens mis en location.
- Containers : Madame Gournay fait part de remarques qu'elle a eues concernant les containers de tris disposés sur la commune et plus particulièrement sur le manque d'entretien de ces containers. Monsieur le Maire répond que ceci relève de la compétence de la Communauté de Communes et que ce sujet est inscrit à l'ordre du jour du prochain conseil communautaire.